

Jardins / potagers

Les méthodes et produits alternatifs à l'utilisation des phytosanitaires



Une enquête IFOP de 2022 (Institut Français d'Opinion Publique) pour l'Union Nationale des Entreprises et Paysages indique que 7 français sur 10 possèdent un jardin. 56% des personnes enquêtées indiquent qu'elles s'occupent de leur jardin dans le but de se relaxer et 28% pour œuvrer, à leur échelle, à la protection de l'environnement et à la biodiversité.

Quelles méthodes et quels produits utiliser pour entretenir les extérieurs et jardiner de façon à protéger cet environnement et notre ressource en eau ?

Méthodes et produits alternatifs : de quoi parlons-nous ?

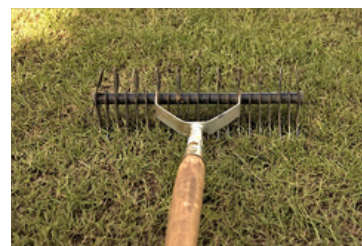
Décoctions, macérations, purins, huiles essentielles ... font partie des produits alternatifs pour stimuler les processus naturels de résistance, de défense et de croissance des plantes. Ils constituent une alternative aux traitements phytosanitaires.

Scarificateur, binette, paillage... sont des méthodes physiques de désherbage :

- le scarificateur pour l'entretien des pelouses
- la binette pour limiter les plantes non désirables dans les haies, les fleurs
- le paillage pour limiter la prolifération des adventices et l'arrosage



Larve de coccinelle



Scarificateur

Et que dire des produits de biocontrôle ?

Les produits de biocontrôle font partie des produits alternatifs.

Les produits de biocontrôle s'appuient sur des mécanismes naturels (insectes auxiliaires, piège à phéromones, huile essentielle naturelle...) pour protéger les végétaux contre les ravageurs et les maladies.

Tandis que les produits alternatifs englobent tous les produits (vinaigre, purin d'ortie...) qui ne sont pas des pesticides chimiques conventionnels appelé aussi produits de synthèse.

Mais attention, l'utilisation de ces produits alternatifs peut aussi avoir un impact sur les sols, la ressource en eau, les êtres vivants en cas de surdosage et/ou de mauvaises manipulations.

Que dit la loi sur l'utilisation des produits alternatifs ?

Depuis 2019, la loi LABBE interdit aux particuliers l'achat, l'utilisation et la détention de tous produits phytosanitaires de synthèse pour l'entretien des jardins/potagers. Les commerces (jardinerie...) sont autorisés à vendre des produits de biocontrôle, des produits autorisés en agriculture biologique... mais ceux-ci peuvent rester dangereux pour l'environnement et pour les êtres vivants, il est donc impératif de respecter :

- les précautions de manipulation : gants, lunettes de sécurité, masques...
- le dosage des produits : voir étiquettes pour les produits achetés dans les commerces ou les sites officiels (<https://itab.bio/substances/fiche-substance-de-base/fiches-substances-de-base>) pour les recettes « maison »
- les conditions météorologiques (éviter la pluie, le vent...) lors de l'utilisation des produits dans le jardin
- les éléments paysagers : ne pas utiliser à proximité des points d'eau (puits, rivière..) et en cas de fort dénivelé.

Pictogrammes de danger présents sur les étiquettes des produits vendus dans les commerces permettant d'identifier rapidement les risques :



Corrosif



Inflammable



Comburant



Danger pour la santé



Gaz sous pression



Nocif ou irritant



Danger pour l'environnement

Une communication de :



Pour aller plus loin :
www.usesa.fr

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires :
contact.eau@usesa.fr ou 03.23.71.02.80